



**Parc national
du Saguenay**



**PARC NATIONAL
DU SAGUENAY
QUEBEC**

ET

**SES PARTENAIRES
DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE**

**PARC NATIONAL
DES CEVENNES
FRANCE**

ET

**SES PARTENAIRES
DE L'AIRE D'ADHESION**

P

PLAN DE TRAVAIL

2008-2010

Révisé le 28/08/2008

Considérant l'entente signée entre les gouvernements du Québec et de la République française officialisant le jumelage des Parcs nationaux du Saguenay et des Cévennes signé le 4 juillet 1984 et confirmé le 4 octobre 1984 ;

Considérant le plan directeur provisoire du Parc national du Saguenay (1983) et le plan concerté de développement de sa zone périphérique (1984) ;

Considérant le contrat d'objectifs du Parc national des Cévennes ;

Considérant l'autorisation sur la poursuite du jumelage du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, signifiée par lettre du 15 mai 2007 ;

Considérant les plans de travail signés précédemment entre les deux parcs et les nombreuses retombées en résultant et notamment le plan de travail 2005-2007 ;

Considérant la réaffirmation de collaboration France/Québec résultant de la rencontre entre Messieurs Raffarin et Charest tenue en mai 2003 ;

Les directions des deux parcs et leurs partenaires de la zone périphérique /aire d'adhésion proposent la poursuite du projet de collaboration selon les objectifs communs décrits dans un nouveau plan de travail pour une période de trois ans (2008--2010), selon le programme et les moyens définis ci-après.

VOLET PARCS NATIONAUX

Objectif 1 : Événements spéciaux et projets de collaboration.

Action 1.1 : 2008 correspond au 400^e anniversaire de la ville de Québec. Pour marquer cet anniversaire, une délégation cévenole se rendra au Parc du Saguenay afin d'assister à quelques temps forts de cet événement.

Action 1.2 : 2009 correspond au 25^e anniversaire du jumelage. Le Parc national du Saguenay a accueilli en septembre 2004 une délégation du Parc national des Cévennes. Ces derniers ont visité le Parc national du Saguenay et participé, à Rivière-Éternité, à une journée commémorative de cet événement. En 2009, une délégation du Saguenay pourrait se rendre au Parc national des Cévennes pour fêter les 25 ans.

Action 1.3 : Au Saguenay, en septembre 2008, lors du voyage de la délégation cévenole, les directions des deux parcs signeront le nouveau plan de travail 2008-2010.

Action 1.4 : Chaque année, un minimum de deux visioconférences seront organisées sur des thématiques préétablies par les équipes des parcs et des représentants du milieu, une au printemps et l'autre à l'automne. Le premier événement se tiendra à l'automne 2008. Les thématiques seront définies en cours d'année.

Action 1.5 : Fin 2008, un petit groupe de travail sera constitué dans les deux parcs pour essayer de travailler sur une formule pouvant permettre de mieux valoriser les résultats du jumelage au travers des outils existants (ex. journal du parc) ou de nouveaux outils.

Action 1.6 : 2010 correspond au 40^e anniversaire de création du Parc national des Cévennes. Un bilan complet des projets conjoints réalisés par les parcs et les milieux périphériques depuis 25 ans sera réalisé en priorité. Son édition et sa diffusion seront à rediscuter.

Objectif 2 : Échanges et rencontres institutionnelles.

Action 2.1 : *Échanges thématiques pour les membres du Conseil d'Administration du Parc national des Cévennes, de la Table d'Harmonisation du Parc national du Saguenay et du Comité de Coordination du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent.*

Au cours des prochaines années, les parcs du Saguenay et des Cévennes entendent établir des échanges au niveau des membres de leur conseil

d'administration, table d'harmonisation, comité de coordination, au moment le plus opportun de l'année, pour développer les relations directes et les approches communes en matière de gestion durable de ces espaces naturels et de gestion participative des communautés. En ce sens, plusieurs personnes se rencontreront en septembre 2008 lors de la venue de la délégation cévénole.

Action 2.2 : *Echanges sur les modes de gouvernance et l'implication du milieu scientifique*

Au cours des prochaines années, les parcs du Saguenay et des Cévennes entendent échanger sur leurs pratiques réciproques en matière de fonctionnement et de gouvernance, ainsi que sur les modalités d'implication de la communauté scientifique dans leurs activités.

Action 2.3 : *Échanges thématiques pour le personnel des parcs.*

Au cours des prochaines années, les parcs du Saguenay et des Cévennes entendent poursuivre des échanges de personnel, d'une durée au moins égale à un mois, au moment le plus opportun de l'année, pour que chaque agent puisse s'intégrer au mieux dans les activités de son vis-à-vis, selon l'approche et le calendrier défini par les parties intéressées. Le tout pourra se faire sous la forme soit de stages de formation - intégration au travail, soit d'échange bilatéral de personnel.

2009 sera l'année de l'échange bilatéral. Les agents intéressés devront déposer leur candidature à l'automne 2008.

Action 2.4 : *Gestion du milieu naturel et de la biodiversité.*

Un programme d'échange de documentation, d'expériences, de coopération technique et d'expertise réciproque sera établi et mis en œuvre, notamment sur les thèmes suivants :

- le nouveau programme de suivi de l'intégrité écologique de Parcs Québec ;
- la méthodologie utilisée pour la réalisation des inventaires et le suivi scientifique ;
- leur utilisation dans la réalisation et la mise en œuvre des documents de planification ;
- les applications dans cette problématique de la géomatique et des systèmes d'information géographique ;
- les méthodes de gestion de la fréquentation et les modèles qui y sont liés ;
- et plus globalement les questions de modélisation et d'aide à la décision dans la gestion des espaces naturels.

Action 2.5 : *Développement de projets communs*

Au cours des prochaines années, les parcs du Saguenay et des Cévennes entendent unir leur expertise pour développer des projets communs ayant des applications directes pour les deux parcs, et pour transférer leur savoir-faire à

d'autres parcs ou à d'autres partenaires extérieurs, via des contrats de développement à l'international.

Action 2.6 : *Échange toponymique entre parcs.*

Après les expériences positives d'échanges de noms québécois et cévenols menées dans le plan précédent, les parcs jumelés décident de poursuivre cette action, en y impliquant leurs partenaires municipaux et administratifs, et plus spécialement à l'occasion de la dénomination des nouveaux équipements réalisés sur leurs territoires respectifs. 2009 sera l'année du bilan de ces sites marqués avec photographies. Ce travail fera l'objet d'une page sur le site internet du jumelage.

Action 2.7 : *Lieu d'échange et de mise en valeur du jumelage.*

Les parcs ont réalisé et mis en ligne en 2006 un site internet qui deviendra la pierre angulaire du jumelage Saguenay/Cévennes. Divers sujets y sont présentés l'adresse est : <http://WWW.saguenay-cevennes.com/>
L'utilisation accrue des nouvelles technologies informatiques sera priorisée afin de favoriser des contacts plus fréquents.

Action 2.8 : *Promotion touristique.*

Les parcs nationaux impliqués font partie d'un réseau comprenant un nombre important de parcs, situés à plusieurs endroits du territoire. Les parcs impliqués favoriseront la diffusion de la documentation concernant leurs réseaux respectifs dans les établissements partenaires afin d'informer et de promouvoir ces destinations auprès de leurs visiteurs.

Action 2.9 : *Expositions.*

À l'image de l'exposition « *Les humains et l'animal* » réalisée conjointement en 1998 par les deux parcs, ces derniers étudieront les modalités de réalisation d'une nouvelle exposition.

Objectif 3 : Rayonnement international.

Action 3.1 : Communication

Les deux parcs des Cévennes et du Saguenay communiqueront largement auprès du grand public et des médias sur leur jumelage et sur les actions menées dans ce cadre. Ils valoriseront ce jumelage pour mettre en lumière la dimension internationale des parcs nationaux

VOLET ZONE PÉRIPHÉRIQUE / AIRE D'ADHESION

Objectif 4 : Échanges et rencontres entre partenaires de la zone périphérique.

Action 4.1 : *Partenariat entre collectivités locales.*

A) Jumelage entre communes cévénoles et municipalités du Saguenay

Considérant l'effet multiplicateur des jumelages entre municipalités quant à la richesse des échanges entre nos deux régions, et à l'image de ce qui s'est réalisé entre Florac en Cévennes et L'Anse-Saint-Jean au Québec, les représentants officiels des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs conviennent de faciliter les contacts entre responsables des collectivités locales pour d'éventuels rapprochements.

2010 correspond au 15^e anniversaire du jumelage entre Florac et L'Anse-Saint-Jean. Au Saguenay et en Cévennes, des journées commémoratives de cet événement seront organisées.

B) Autres formes de partenariat

Les représentants officiels des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs conviennent de faciliter les échanges entre les structures intercommunales des Cévennes et du Saguenay qui ont développé sur leur territoire des plans d'action en faveur du développement et du tourisme durables.

Objectif 5 : Volet économique et gestion durable.

Préambule : Depuis la création de nos parcs, les populations de la zone périphérique/aire d'adhésion se sont largement impliquées dans le développement de la valeur ajoutée au produit écotouristique découlant de la présence des parcs (hébergement, activités de découverte, restauration...).

L'impact économique des parcs intéresse grandement ces populations partenaires. Au Saguenay, elles souhaitent tirer profit de l'expérience de leurs homologues du Parc national des Cévennes pour connaître les concepts de production, de commercialisation et de labellisation des « produits locaux » au sens large, et notamment de tous ceux qui gravitent autour de la notion d'« écotourisme et agrotourisme ».

Dans cet esprit, des échanges d'agents économiques, de stagiaires ou entre associations pourraient être facilités par les contacts des gestionnaires des parcs. Les représentants officiels des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs faciliteront notamment la réalisation d'échanges à caractère commercial et/ou technologique pour pousser plus avant l'expérience de ces jumelages.

Action 5.1 : *Échange de savoir-faire en valorisation des productions locales.*

Les représentants officiels des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs offrent des opportunités pour les entreprises pour afficher leurs produits régionaux. Les partenaires des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs favoriseront les échanges entre les entreprises désireuses de partager leur savoir-faire et leurs contacts dans le but de valoriser les productions locales.

Action 5.2 : *Promotion touristique.*

Les intervenants touristiques des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs souhaitent mieux faire connaître leurs activités et services en France et au Québec. Les partenaires de ces zones favoriseront la diffusion de leur documentation dans leurs centres d'information et auprès de leurs partenaires touristiques.

Action 5.3 : *Gestion patrimoniale de l'espace rural.*

A) La forêt.

Un programme d'échange de documentation, d'expériences et de coopération technique dans le domaine de l'éco-certification de la gestion forestière et de l'optimisation de la gestion de la biodiversité dans ces forêts sera développé. Il comportera un volet sur les techniques de gestion, les protocoles de suivi, la modélisation et les outils d'aide à la décision.

Il sera également porté attention aux dimensions sociale et économique de la forêt. Dans ce domaine comme dans celui de l'agriculture, les Cévenols ont développé plusieurs approches visant à la consolidation de la vie en milieu rural, à la diversification des activités, la conservation de la vocation agricole et la valorisation forestière.

Au Bas-Saguenay, des préoccupations similaires apparaissent dans le cadre de l'application du concept de « forêt habitée » qui permet à la population locale d'utiliser au mieux et de façon intégrée les ressources de la forêt.

Les organisations du Bas-Saguenay mettront en place des stages en milieu de travail pour de jeunes Français recherchant une expérience en milieu forestier ou dans les activités associées (mise en valeur des sous-produits du bois).

B) L'espace agricole.

Un programme d'échanges de documentation, d'expériences et de coopération technique dans le domaine de l'éco-certification de la pratique agricole et de l'optimisation de la gestion de la biodiversité dans les espaces agricoles sera développé. Il comportera un volet sur les techniques de gestion, les protocoles de suivi, la modélisation et les outils d'aide à la décision.

C) L'agrotourisme et la pluriactivité.

Au Saguenay, des élus, des agents de développement économique et des producteurs agricoles souhaiteraient tisser des liens avec les organismes cévenols ayant contribué à développer l'agrotourisme et la pluriactivité afin de puiser dans leur expertise et effectuer des échanges en vue d'enrichir et de dynamiser la vie rurale (agriculture durable et produits à valeur ajoutée).

Dans le cadre du présent plan de travail, et pour contribuer aux objectifs mentionnés ci-dessus, les parcs favoriseront les rencontres, contacts ou formation des pluriactifs cévenols et saguenéens.

Action 5.4 : *Organisation d'un réseau d'échanges entre partenaires des deux parcs.*

Pour faciliter les contacts directs entre partenaires potentiels des Cévennes et du Saguenay, les représentants officiels des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs offriront un espace de rencontre pour les intéressés au jumelage. Les organismes ou personnes intéressés pourront s'adjoindre à des listes de partenaires potentiels. De plus, les parcs et leurs partenaires de la zone périphérique/aire d'adhésion alimenteront cette liste avec des informations pouvant toucher les intérêts du jumelage. La création d'un forum de discussion sur le site internet sur le thème « jumelage Saguenay/Cévennes » favorisant ainsi le maillage par l'utilisation des technologies de pointe telle la visioconférence est envisagée.

Il est aussi envisagé de faire un trombinoscope sur le site.

Objectif 6 : Échanges de jeunes.

Action 6.1 : La connaissance de milieux étrangers est pour les jeunes une source d'ouverture sur les différences culturelles et humaines. Les échanges réalisés depuis l'origine du jumelage, soit dans le cadre scolaire, soit pour les jeunes actifs, incitent à la poursuite de ces actions.

Sans toutefois contribuer financièrement à ces actions, les représentants officiels des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs faciliteront la mise en place de projets d'échanges scolaires notamment en impliquant leur personnel dans l'animation pédagogique et les activités de découverte ou d'interprétation proposées à cette occasion, également par un appui à l'organisation de séjours dans la mesure de leur moyens, et en appuyant tous les dossiers individuels qui seraient déposés à l'OFQJ par des candidats au voyage. Il est nécessaire de faire connaître le site internet du jumelage aux écoles.

Action 6.2 : *Échanges d'étudiants et de formateurs.*

Les représentants officiels des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs s'efforceront, comme dans le plan précédent, de faciliter l'accueil en stage d'étudiants en sciences de la nature, interprétation, tourisme, et plus généralement en sciences et techniques du patrimoine naturel et culturel provenant des institutions de formation de leurs régions.

Objectif 7 : Culture et patrimoine.

Action 7.1 : *Patrimoine culturel et mise en valeur.*

Les représentants officiels des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs favoriseront l'établissement d'un programme d'échanges de documentation, d'expériences, de coopération technique et d'expertise dans le domaine de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine culturel ainsi que de la mise en valeur éducative et de l'animation.

Action 7.2 : *Échanges d'artistes.*

Les représentants officiels des zone périphérique/aire d'adhésion des parcs faciliteront l'accueil d'artistes issus de leurs territoires respectifs et désirant se faire connaître ou se produire dans le parc jumelé, ainsi que la promotion de leurs œuvres.